

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le sixième jour du mois de novembre en l'an deux mille dix-huit, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents :                   **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Gesa Wehmeyer-Laplante  
Jean-Pierre Ducruc  
Michel Routhier  
Jean Lecours  
Guy Boucher  
Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 3 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 02 octobre 2018
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
  - Mandat des conseillers
  - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019
  - Équilibrage du rôle triennal 2020/2021/2022

Projet de règlement n° 585-2018 aux fins de modifier le Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux n° 487-2012 (ajout de la règle 9 à l'annexe A « Après-mandat »)

  - Adoption
  - Avis de motion
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Engagement de M. Raymond Neault, salarié de maintenance temporaire
  - Engagement de M. Charles-William Côté, salarié de maintenance temporaire
  - Poste préposé de maintenance en loisirs et voirie – Attribution à M. Guy Laroche
  - Abolition du poste de préposé(e) maintenance aréna et loisirs
  - Création d'un nouveau poste de préposé(e) maintenance aréna

Modification et conversion du système de réfrigération du gaz R-22 au gaz R-513A

  - Honoraires professionnels n° 13 (Norda Stelo inc.)
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Agrandissement de la caserne incendie
    - Mandat plans et devis (Monique Brunet, architecte)
  - Formation des pompiers volontaires
    - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 6) Voirie
  - Réfection rue Legendre (section des Saules)
    - Offre de services professionnels supplémentaires (ajout de mandat)
    - Mandat mise à jour plan d'intervention (SNC-Lavalin inc.)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018

Entretien des espaces verts

- Contrat de gré à gré

Noms de rues personnalisés

- Acceptation des travaux et paiement (phase 2)

### 7) Hygiène du milieu

Mandat expertise hydrogéologique

- Honoraires professionnels n° 3 (Arrakis Consultants inc.)

Site de traitement de l'eau potable

- Soumission(s) – Forage et aménagement de puits d'observation

Station de pompage rue Lafleur

- Soumission(s) – Travaux d'augmentation de la capacité de pompage
- Mandat de surveillance des travaux d'optimisation (WSP Canada inc.)

Plan de gestion des débordements des eaux usées

- Engagement municipal pour la réalisation de mesures compensatoires

### 8) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

- Dépôt du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018
- Proposition de modification au Règlement intitulé Plan d'urbanisme n° 387-2007 (Agrandissement de l'aire d'affectation M-1 à même l'aire d'affectation RB-1)
- Proposition de modifications au Règlement de zonage n° 389-2007 (Agrandissement de la zone 08-CH à même la zone 12-H et autorisation d'entreposage de type C dans la zone 06-P)

Second projet de règlement n° 587-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (bâtiments complémentaires en cour avant)

- Assemblée publique
- Adoption
- Avis de motion

Règlement n° 588-2018 aux fins de modifier le Règlement relatif au plan d'urbanisme n° 387-2007 (agrandissement de la zone M-2 à même la zone RA-6)

- Assemblée publique
- Adoption

Second projet de règlement n° 589-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (modifications zones 13-CH, 17-H, 21-H, 14-I, 02REC et 21-H ainsi que l'usage Aire de stationnement à la zone 13-CH)

- Assemblée publique
- Adoption
- Avis de motion

Règlement n° 590-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (définition de rue privée)

- Assemblée publique
- Adoption

Règlement n° 591-2018 aux fins de modifier le Règlement de lotissement n° 390-2007 (ajout de l'article 3.2 rue privée)

- Assemblée publique
- Adoption

Second projet de règlement n° 592-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (foyer extérieur)

- Assemblée publique
- Adoption
- Avis de motion

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

Projet de règlement n° 593-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (entreposage de type C)

- Adoption

Projet de règlement n° 594-2018 aux fins de modifier le Règlement intitulé Plan d'urbanisme n° 387-2007 (agrandir la grande affectation M-1 à même la grande affectation RB-1)

- Adoption
- Avis de motion

Projet de règlement n° 595-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (agrandir la zone 08-CH à même la zone 12-H)

- Adoption
- Avis de motion

### 9) Loisirs et culture

- Engagement de Mme Mylène Beaulieu, assistante temporaire au préposé des activités de la polyvalente
- Engagement de M. Michaël Demers, assistant temporaire au préposé des activités de la polyvalente

Terrain de balle

- Soumission(s) – Abri d'annonceur

Comité de la Fête nationale du Québec

- Rapport final du comité

Parc Jean-Guy-Fournier

- Tarification des équipements - Modification

### 10) Varia

Comité Familles-MADA de Sainte-Croix

- Dépôt d'un procès-verbal

Carrefour des personnes âgées de Lotbinière

- Demande d'autorisation

MRC de Lotbinière

- Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1
- Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2

Troupe de Théâtre de Lotbinière

- Demande d'autorisation

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

284-2018

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé de modifier le point 8 au second projet de règlement n° 589-2018 l'appellation « ainsi que l'aire de stationnement à la zone 13-CH » par « ainsi que l'usage Aire de stationnement à la zone 13-CH ».

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en tenant compte de la modification proposée.

285-2018

### **PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018**

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 02 octobre 2018 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

286-2018

### **COMPTES À PAYER**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

### MUNICIPALITÉ

### SALAIRES D'OCTOBRE 2018

SALAIRES BRUT DU 30 SEPTEMBRE AU 27 OCTOBRE 2018	MAIRE ET CONSEILLERS	22 321.40
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	19 526.71
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIER(ÈRES), POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, COM. EMB., CONCIERGERIE, LOISIRS, T/JEUX, CULTURE POLYVALENTE & BIBLIOTHÈQUE	37 817.43
	AVANTAGES SOCIAUX	7 160.81
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>86 826.35</b>

### INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) D'OCTOBRE 2018

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	210.83
	<b>TOTAL</b>	<b>87 037.18</b>

### COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE – RATIFICATION

<b>C.A.U.C.A. SERVICE P/RÉPONDANTS</b>	<b>241.45</b>	
223100331 TELEPHONE & MESSAGERS	241.45	FRAIS MODULE DU 01-10-2018 AU 31-12-2018
<b>CARQUEST CANADA LTEE</b>	<b>45.03</b>	
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	45.03	LAMPES MULTI-FONCTIONS (2)
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>215.23</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	215.23	REMISE SEPTEMBRE 2018
<b>CMP MAYER INC.</b>	<b>1 173.04</b>	
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	1 173.04	ACCESSOIRES INCENDIE
<b>ÉLODIE BOUTIN</b>	<b>700.00</b>	
270195447 SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	700.00	COURS DE GYMNASTIQUE 1/12, 2/12, 3/12 & 4/12
<b>FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN</b>	<b>2 764.80</b>	
292149840 UNITÉ D'URGENCE INT. 515-2013	2 764.80	UNITÉ D'URGENCE 515-2013
<b>FLEETCOR CANADA MASTERCARD</b>	<b>926.06</b>	
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	67.00	ESSENCE INCENDIE
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	62.02	ESSENCE INCENDIE
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	40.88	ESSENCE INCENDIE
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	68.02	ESSENCE INCENDIE
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-1.71	ESCOMPTE ULTRAMAR
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	62.10	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	111.55	ESSENCE SILVERADO
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	58.01	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	117.55	ESSENCE SILVERADO
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	120.57	ESSENCE SILVERADO
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	124.00	ESSENCE SAVANA
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-7.93	ESCOMPTE ULTRAMAR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	104.00	ESSENCE SAVANA
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>6 519.33</b>	
259000681 ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	639.16	SERVICE MI-JUILLET À MI-SEPTEMBRE 2018
241500681 ELECT. - ST.POMP LAFLEUR 787470	96.52	SERVICE MI-JUILLET À MI-SEPTEMBRE 2018
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 275.22	SERVICE SEPTEMBRE 2018
241500681 ELECT. - ST.POMP LAFLEUR 787470	87.90	SERVICE MI-JUILLET À MI-SEPTEMBRE 2018
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	147.28	SERVICE SEPTEMBRE 2018
241300681 ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 527.04	SERVICE SEPTEMBRE 2018
241200681 ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	1 712.70	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-OCTOBRE 2018
270120681 ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	985.36	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-OCTOBRE 2018
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	48.15	SERVICE MI-AOÛT À MI-OCTOBRE 2018
<b>JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.</b>	<b>1 480.74</b>	
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	603.58	HYPOCHLORITE FÉVRIER 2018
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	503.58	HYPOCHLORITE JUIN 2018
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	373.58	HYPOCHLORITE JUILLET 2018
<b>LES ENTREPRISES D. AUBIN &amp; FILS</b>	<b>2 338.07</b>	
241400522 ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	31.17	PELOUSES 2018 5/5
241200522 ENTR. TERRAIN USINE DEAU	22.27	PELOUSES 2018 5/5
270151522 ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	83.12	PELOUSES 2018 5/5
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	65.32	PELOUSES 2018 5/5
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER	227.12	PELOUSES 2018 5/5
270151522 ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	74.23	PELOUSES 2018 5/5
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER	632.40	PELOUSES 2018 5/5
270151522 ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	103.92	PELOUSES 2018 5/5
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER	547.77	PELOUSES 2018 5/5
241301522 ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	59.38	PELOUSES 2018 5/5
222001522 ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	51.96	PELOUSES 2018 5/5
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER	400.81	PELOUSES 2018 5/5
270151522 ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	38.60	PELOUSES 2018 5/5

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018

<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>40 002.26</b>	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 962.17	QUOTE-PART 2018 10/12
219000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	13 862.50	QUOTE-PART 2018 4/4
211002951	QUOTE-PART MRC - DÉVELOPPEMENT	11 299.75	QUOTE-PART 2018 4/4
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 877.84	QUOTE-PART 2018 10/12
<b>MARTIN &amp; LÉVESQUE INC.</b>		<b>1 689.86</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	175.34	CHEMISES, ÉCUSSENS & CEINTURONS
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	67.61	CHEMISES & ÉCUSSENS
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	130.50	CHEMISES & PANTALONS
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	116.93	CHEMISES, PANTALONS & ÉCUSSENS
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	430.06	COLS & BRODERIES
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	525.67	CEINTURONS (18)
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	96.35	PANTALON, CHEMISE & ÉCUSSENS
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	147.40	PANTALON, CHEMISES, ÉCUSSENS & BRODERIE
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>17 035.07</b>	
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	5 361.17	REMISE SEPTEMBRE 2018
5513825000	RQAP A PAYER	1 087.60	REMISE SEPTEMBRE 2018
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	1 712.99	REMISE SEPTEMBRE 2018
5513850000	R.R.Q. A PAYER	5 237.58	REMISE SEPTEMBRE 2018
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 140.73	REMISE SEPTEMBRE 2018
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	2 495.00	REMISE SEPTEMBRE 2018
<b>MINISTRE DES FINANCES</b>		<b>130 589.00</b>	
221000441	SERVICES - SURETE DU QUEBEC	130 589.00	SERVICE 2018 2/2
<b>NOVICOM 2000 INC.</b>		<b>323.10</b>	
223100526	ENTR. - MACH./ OUTILL./ EQUIP.	323.10	ENTRETIEN RADIO P/RÉPONDANTS
<b>POSTES CANADA</b>		<b>168.15</b>	
261000321	TIMBRES POSTES - URBANISMES	21.03	AVIS NO 262
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	147.12	AVIS NO 262
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>1 020.62</b>	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	91.79	PRODUITS LAVE-AUTO
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	206.39	CHAMOIS
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	202.50	GOUJONS, COUVRE-CHAUSSURES & DÉTECTEURS DE FUMÉE
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	156.63	TEINTURE, BOYAUX ARROSAGE, VALVES D'ARRÊT & DÉVIDOIR
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	98.63	PEINTURE, MARQUEURS PERMANENTS & PRODUITS LAVE-AUTO
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	11.47	AMPOULE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	10.33	INSECTICIDE
270120526	ENTR.MACH. OUTILL. EQUIP.C/COM	10.33	COLLE POUR VIS
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	29.29	GANTS
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	3.43	RUBAN
270120526	ENTR.MACH. OUTILL. EQUIP.C/COM	25.84	PIÈGE À MOUCHES
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	40.41	ARROSOIR, CLÉS & HERBICIDE
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	45.99	PIERRE
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	87.59	MEMBRANE
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>7 456.45</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 061.27	REMISE SEPTEMBRE 2018
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	1 995.00	REMISE SEPTEMBRE 2018
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	4 400.18	REMISE SEPTEMBRE 2018
<b>STÉPHANE DION</b>		<b>1 500.00</b>	
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	1 500.00	REMBOURSEMENT DEMANDE MODIFICATION REGLEMENTAIRE ANNULEE
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>884.51</b>	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	149.87	SERVICE SEPTEMBRE 2018
261000331	TELEPHONE-URBANISME	1.72	SERVICE OCTOBRE 2018
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	63.39	SERVICE OCTOBRE 2018
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.37	SERVICE OCTOBRE 2018
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.37	SERVICE OCTOBRE 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	73.90	SERVICE OCTOBRE 2018
261000331	TELEPHONE-URBANISME	84.60	SERVICE OCTOBRE 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	219.88	SERVICE OCTOBRE 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	164.41	SERVICE OCTOBRE 2018
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>201.10</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.38	SERVICE NOVEMBRE 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	41.38	SERVICE NOVEMBRE 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.36	SERVICE NOVEMBRE 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	76.98	SERVICE NOVEMBRE 2018
<b>TOTAL :</b>		<b>217 273.87</b>	

## COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2018

<b>ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.</b>		<b>915.89</b>	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	915.89	APPEL DE SERVICE MODIFICATIONS AUX VARIATEURS DE VITESSE GÉNÉRATRICE
<b>ATELIER GENYTECH INC.</b>		<b>2 152.87</b>	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	632.04	HUILE, FILTRES, GRAISSAGE & FREINS CAMION INC. NO 911
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	1 373.79	HUILE, FILTRES, GRAISSAGE, FREINS & CHANGER COMPRESSEUR CAMION INC. NO 711
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	147.04	CEINTURE DE SÉCURITÉ CAMION INC. NO 711
<b>AUDIO CINÉ FILMS INC.</b>		<b>48.29</b>	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	48.29	TRANSPORT FILM (HÔTEL TRANSYLVANIE 3)
<b>BIONEST</b>		<b>1 389.90</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	1 389.90	ENTRETIENS TERTIAIRES ET DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLES)
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>487.37</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	344.73	PAPETERIE
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	87.05	PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	55.59	PAPETERIE
<b>C.A.U.C.A. SERVICE INDENDIE</b>		<b>586.37</b>	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	586.37	FRAIS MODULE DE BASE DU 01-10-2018 AU 31-12-3018
<b>CHRISTIANE COUTURE</b>		<b>4.99</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	4.99	CRÈME À CAFÉ
<b>COMM. SCOLAIRE DES NAVIGATEURS</b>		<b>212.41</b>	
123471000	LOC. SALLE - CEN. COMMUNAUTAIRE	212.41	LOCATION SALLE (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
<b>COMPASS MINERALS CANADA CORP.</b>		<b>5 892.91</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	5 892.91	SEL POUR ADOUCISSEUR
<b>DECHIQUETAGE DE BEAUCE</b>		<b>103.48</b>	
219000456	DESTRUCTION DE DOCUMENTS	103.48	DESTRUCTION ARCHIVES

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018

<b>DEL DEGAN, MASSÉ &amp; ASSOCIÉS INC.</b>		<b>8 732.35</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	8 732.35	SERVICE DURBANISME DU 21-08 AU 27-09-2018
<b>DENEIGEMENT LAURIER INC.</b>		<b>1 572.86</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 572.86	NIVELER LES RANGS
<b>DESROCHERS, ALICE</b>		<b>27.58</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	27.58	POCHETTES POUR CARTES D'ABONNÉS À PLASTIFIER
<b>DESROCHES PRODUITS PETROLIERS</b>		<b>861.64</b>	
241200631	ESSENCE & DIESEL - USINE D'EAU	470.11	DIESEL
241300631	ESS.& DIESEL-ST/POMP.STE-CROIX	391.53	DIESEL
<b>DOCUMENT EXPRESS ENR.</b>		<b>648.46</b>	
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	648.46	RAPPORTS DE SÉCURITÉ INCENDIE
<b>ECO VERDURE</b>		<b>411.36</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	411.36	ÀÉRATION PAR CAROTTAGE T/SOCCER ÉCLAIRÉ 1/1
<b>ÉLODIE BOUTIN</b>		<b>175.00</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	175.00	COURS DE GYMNASTIQUE 5/12
<b>ÉQUIPEMENT MÉDICAL RIVE-NORD</b>		<b>253.92</b>	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	253.92	MASQUES, VALVES ANTI-RETOUR & GANTS
<b>EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.</b>		<b>5 243.18</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 028.74	PIERRE (2E RANG EST)
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	200.06	TRAVAUX (RELAIS TOURISQUE)
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	400.11	TRAVAUX (PARC GÉRARD-CHABOT)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	175.05	FOSSÉ (CÔTE DU BÂTEAU)
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	623.62	TRAVAUX (PARC GÉRARD-CHABOT)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 051.62	ACCOTEMENT (3E RANG EST & 4E RANG OUEST)
2304053721	RECONST.VOIRIE GEN. - S/RURAL	1 663.95	TRAVAUX (ROUTE DEMERS)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	100.03	VALVE À EAU (ROUTE LAURIER)
<b>FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE DE</b>		<b>66.00</b>	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	66.00	EXPO-FIHOQ 2018 (MEMBRES COMITÉ D'EMBELLISSEMENT)
<b>FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.</b>		<b>1 609.65</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 609.65	DÉBROUSSAILLAGE (RUES DU BATEAU, BOISVERT, DEMERS & DU MOULIN)
<b>FILETS NAD'S (9216-0498 QUÉBEC INC.)</b>		<b>15 866.55</b>	
2308050725	MACH. OUTILL. EQUIP. LOISIRS	15 866.55	INSTALLATION DES FILETS TERRAIN DE BALLE
<b>FLEETCOR CANADA MASTERCARD</b>		<b>155.42</b>	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-0.85	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	11.27	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	72.00	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	73.00	ESSENCE INCENDIE
<b>FLORALIES JOUVENCE</b>		<b>205.63</b>	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	102.17	FLEURS
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	103.46	PRO-MIX, NÉON AVEC FIXTURE & RÉFLECTEUR
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>28.00</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	28.00	AVIS DE MUTATION
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>14 409.29</b>	
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	8 488.98	SERVICE SEPTEMBRE 2018
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	6 097.45	SERVICE SEPTEMBRE 2018
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	-303.61	CRÉDIT REDEVANCE À L'ENFOUISSEMENT
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	126.47	CRÉATION RAPPORT EXCEL SERVICES
<b>GENERATRICE DRUMMOND</b>		<b>1 273.99</b>	
241400521	ENTR.& REP. - DEGRILLEUR	1 273.99	VARIATION DE TENSION GÉNÉRATRICE
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>1 951.35</b>	
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	68.99	VÉRIFIER LUMIÈRE (CHEMIN AQUEDUC)
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	154.55	VÉRIFIER PANNEAU DE CONTRÔLE GÉNÉRATRICE
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	301.06	REPLACER MINUTERIE JEUX D'EAU
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	248.25	BRANCHEMENT COMPRESSEUR À AIR INCENDIE
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	431.16	REPLACER LUMIÈRE (RUE PRINCIPALE)
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	747.34	ENTRETIEN LUMINAIRES (PLACE RAYMOND-DESRUISSEAU & RUE PRINCIPALE)
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>1 087.87</b>	
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	399.47	SERVICE MI-AOÛT À MI-OCTOBRE 2018
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	60.93	SERVICE MI-AOÛT À MI-OCTOBRE 2018
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	271.99	SERVICE MI-AOÛT À MI-OCTOBRE 2018
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	113.62	SERVICE MI-AOÛT À MI-OCTOBRE 2018
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	241.86	SERVICE MI-AOÛT À MI-OCTOBRE 2018
<b>ICLIC INC.</b>		<b>109.23</b>	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	109.23	ENTRETIEN LOGICIEL FILEZILLA
<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>292.60</b>	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	19.83	AFFICHES C/FAMILLE
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	60.07	AFFICHES C/FAMILLE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	28.74	ÉTIQUETTES ENTENTE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	183.96	ENVELOPPES
<b>INTERFAS EN FIDUCIE</b>		<b>1 334.66</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 334.66	POLICE NO 48842 OCTOBRE 2018
<b>JOSIANNE TARDIF</b>		<b>140.40</b>	
270150310	FRAIS DE DÉPLACEMENT - LOISIRS	140.40	FRAIS DE DÉPLACEMENT OCTOBRE 2018
<b>LABORATOIRE DE CANALISATIONS</b>		<b>9 150.57</b>	
2305050721	AMELIOR. INSTALL. RESEAU EGOUT	9 150.57	INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES SANITAIRES ET PLUVIALES
<b>LABORATOIRES ENVIRONEX</b>		<b>153.73</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	110.96	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	42.77	ANALYSE DES EAUX USÉES
<b>LAPLANTE ERIC</b>		<b>1 453.10</b>	
5513100000	COMPTES A PAYER	1 453.10	REMBOURSEMENT DE TAXES
<b>LES ENTREPRISES D. AUBIN &amp; FILS</b>		<b>1 097.64</b>	
241501522	TER. S/LECLERC LAFLEUR BATEAU	103.48	TONTE SUPPLÉMENTAIRE
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	994.16	TONTE SUPPLÉMENTAIRE
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>		<b>1 488.36</b>	
2304003721	RECONST.VOIRIE GEN. S./URBAIN	181.09	TRAVAUX TROTTOIR (RUE AUGER)
2304003721	RECONST.VOIRIE GEN. S./URBAIN	1 077.32	TRAVAUX TROTTOIR (RUE AUGER)
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	229.95	TERRE À JARDIN
<b>LES ENTREPRISES LEVISIENNES IN</b>		<b>4 646.42</b>	
2304003721	RECONST.VOIRIE GEN. S./URBAIN	4 646.42	TRAVAUX TROTTOIR (RUE AUGER)
<b>LES ENTRETIENS LOTBIVERT ENR.</b>		<b>1 235.98</b>	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	1 235.98	PLANTER, RELOCALISER ARBUSTES, ESSOUCHER ET REMETTRE TERRE
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>		<b>703.93</b>	
2304003721	RECONST.VOIRIE GEN. S./URBAIN	703.93	TRAVAUX TROTTOIR (RUE AUGER)
<b>LES MAGASINS KORVETTE LTEE</b>		<b>44.28</b>	
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	16.07	FILES USB
259000522	ENT.ET REP/PAVILLON ET ABRI	14.94	HORLOGE
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	5.51	PAPETERIE
211000310	DÉPLAC.ET REPRESATION DES ELUS	7.76	SACS CADEAUX (FÊTE 80 ANS ÂGE D'OR)
<b>LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.</b>		<b>367.87</b>	
2304000725	MACH. OUTILL. EQUIP. VOIRIE	367.87	COUPE-HERBE
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>		<b>727.29</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	72.35	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	115.29	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	183.38	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	26.20	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	330.07	ACHATS VOLUMES
<b>LIGHT TRAP - PRODUCTION MULTIMÉDIA</b>		<b>2 018.68</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	2 018.68	PUBLICITÉ MUNICIPALITÉ
<b>MELIOR MEDIA INC.</b>		<b>474.84</b>	
213000341	PUBL. INFOR - JOURNAUX, REVUES	474.84	PUBLICITÉ OFFRE D'EMPLOI
<b>MEUNERIE GERARD SOUCY INC.</b>		<b>88.00</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	88.00	SEMENCES GLISSADE
<b>MORENCY,SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.</b>		<b>7 883.56</b>	
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	309.00	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	1 112.39	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	3 729.50	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	2 732.67	HON. PROF. DOSSIER GÉNÉRAL

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018

<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT</b>		<b>114.98</b>	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	114.98	LOCATION DU TESTEUR À BOYAU
<b>MUNICIPALITÉ SAINT-APOLLINAIRE</b>		<b>1 041.25</b>	
222000454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	1 041.25	FORMATION POMPIER (1)
<b>NORA BYRNE</b>		<b>2 493.75</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	831.25	COURS DE YOGA AVANCÉ 1/2
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	831.25	COURS DE YOGA RETRAITÉ 1/2
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	831.25	COURS DE YOGA POUR TOUS 1/2
<b>PAGES JAUNES</b>		<b>130.72</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	130.72	SERVICE OCTOBRE 2018
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>122.72</b>	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	39.50	PIÈCES POUR FONTAINE À BOIRE (PARC JEAN-GUY-FOURNIER)
2308052721	PARC OU AIRE GÉRARD-CHABOT	83.22	PIÈCES POUR FONTAINE À BOIRE (PARC GÉRARD-CHABOT)
<b>PRODUITS CAPITAL</b>		<b>386.21</b>	
259000660	PROD. D'ENTRÉE/PAVILLON ET ABRI	386.21	PRODUITS D'ENTRETIEN PAVILLON
<b>RAY-CAR</b>		<b>815.54</b>	
2304003721	RECONST.VOIRIE GEN. S./URBAIN	193.15	TRAVAUX TROTTOIR (RUE AUGER)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	363.89	PIERRE ACCOTEMENT (3E & 4E RANG)
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	258.50	POUSSIÈRE DE PIERRE (PARC GÉRARD-CHABOT)
<b>REAL HUOT INC.</b>		<b>649.00</b>	
222001521	ENTR. & REP. - BORNE FONTAINE	345.94	MANCHON RÉPARATION
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	303.06	ANTIGEL
<b>SANI-JOHN INC.</b>		<b>879.54</b>	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	439.77	LOCATION TOILETTE (PARC DÉTENTE)
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	439.77	LOCATION TOILETTE (PARC GÉRARD-CHABOT)
<b>SIGNALISATION LEVIS INC.</b>		<b>1 421.95</b>	
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	137.86	PANNEAUX INTERDIT DE FUMER
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	261.45	PANNEAU HALTE VR
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	1 022.64	PANNEAUX (LIMITE & NOUVELLE VITESSE)
<b>SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.</b>		<b>2 571.99</b>	
241201411	SERV. PROFESSIONNEL INGENIEUR	642.99	ÉCHANTILLONNAGE D'AMIANTE
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	643.00	ÉCHANTILLONNAGE D'AMIANTE
241300411	SERV. SCIENTIFIQUES ET GENIE	643.00	ÉCHANTILLONNAGE D'AMIANTE
222000411	SERVICES PROFESSIONNELS	643.00	ÉCHANTILLONNAGE D'AMIANTE
<b>SOUDURE CONCEPT</b>		<b>230.00</b>	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	230.00	SUPPORT POUR PINCE DÉSINCARCÉRATION
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>137.85</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C/COMM	8.70	PAPIERS MOUCHOIRS & CRÈME À CAFÉ
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	37.20	BUFFET BUDGET
270120641	BIENS NON DURABLE - C/COMM	2.99	CRÈME À CAFÉ
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	40.66	BUFFET BUDGET
270120641	BIENS NON DURABLE - C/COMM	41.82	CAFÉ
270120641	BIENS NON DURABLE - C/COMM	3.49	CRÈME À CAFÉ
270120641	BIENS NON DURABLE - C/COMM	2.99	CRÈME À CAFÉ
<b>SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.</b>		<b>331.13</b>	
222000451	LOCATION ALARME - INCENDIE	55.19	SERVICE OCTOBRE À DÉCEMBRE 2018
241400451	LOCATION ALARME - EAUX USÉES	55.19	SERVICE OCTOBRE À DÉCEMBRE 2018
241300451	LOCATION ALARME - EAU POTABLE	55.19	SERVICE OCTOBRE À DÉCEMBRE 2018
241200451	LOCATION ALARME - USINE E/POTA	55.18	SERVICE OCTOBRE À DÉCEMBRE 2018
232000451	LOCATION ALARME - VOIRIE	55.19	SERVICE OCTOBRE À DÉCEMBRE 2018
213000451	LOCATION ALARME- ADMINISTRAT.	55.19	SERVICE OCTOBRE À DÉCEMBRE 2018
<b>TELUUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>149.78</b>	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	149.78	SERVICE OCTOBRE 2018
<b>TELUUS MOBILITE</b>		<b>263.95</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	29.99	SERVICE OCTOBRE 2018
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	81.55	SERVICE OCTOBRE 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	58.87	SERVICE OCTOBRE 2018
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	22.98	SERVICE OCTOBRE 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.53	SERVICE OCTOBRE 2018
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	23.53	SERVICE OCTOBRE 2018
270150331	TELEPHONE T/JEUX ET LOISIRS	23.50	SERVICE OCTOBRE 2018
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>416.37</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	416.37	PHOTOCOPIES DU 11-09 AU 10-10-2018
<b>TOTAL :</b>		<b>111 942.45</b>	

### CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 11-2018

287-2018

#### MANDAT DES CONSEILLERS

Monsieur Jacques Gauthier présente à chacun des élus les mandats dont ils auront la responsabilité, à savoir :

<i>Secteurs</i>	<i>Noms</i>
Agriculture et cours d'eau	Jean Lecours
Hygiène du milieu	Guy Boucher Jacques Gauthier
Embellissement	Gesa Wehmeyer-Laplante
Services incendie, sécurité publique et premiers répondants	Guy Boucher
Office municipal d'habitation	Guy Boucher Jacques Gauthier
Patrimoine culturel et naturel	Jean-Pierre Ducruc Gesa Wehmeyer-Laplante
Politique Familles-MADA	Carmen Demers Gesa Wehmeyer-Laplante
Relations de travail	Jean Lecours Michel Routhier
Centre culturel et sportif, Plein Air et Loisirs	Carmen Demers Jean-Pierre Ducruc
Service de transport adapté et collectif de Lotbinière	Carmen Demers Michel Routhier

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018

Voirie urbaine Voirie rurale	Michel Routhier Jean Lecours
Entreprendre Ici Lotbinière	Jean Lecours
SADC et Office de tourisme de Lotbinière	Jean-Pierre Ducruc
Planification Stratégique	Jean-Pierre Ducruc

\* Le maire d'office peut participer à tous ces mandats.

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter les mandats tels que présentés.

La présente résolution abroge la résolution numéro 291-2017 et toute résolution antérieure de même nature.

288-2018

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19h00 :

- |              |                |
|--------------|----------------|
| - 08 janvier | - 02 juillet   |
| - 05 février | - 06 août      |
| - 05 mars    | - 03 septembre |
| - 02 avril   | - 01 octobre   |
| - 07 mai     | - 05 novembre  |
| - 04 juin    | - 03 décembre  |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

289-2018

### ÉQUILIBRATION DU RÔLE TRIENNAL 2020/2021/2022

**ATTENDU** la lettre de la MRC de Lotbinière datée du 03 octobre 2018 concernant l'équilibrage du rôle triennal 2020/2021/2022 de la municipalité;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder à l'équilibrage dudit rôle;

**ATTENDU** l'offre de service de la MRC au prix budgétaire de 30 320 \$;

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de mandater la MRC de Lotbinière à procéder à l'équilibrage du rôle triennal 2020/2021/2022 selon l'offre présentée.

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 585-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX N° 487-2012 (AJOUT DE LA RÈGLE 9 À L'ANNEXE A « APRÈS-MANDAT »)

290-2018

### ADOPTION

**ATTENDU QUE** le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit être modifié en vertu de la modification de l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* suite à l'adoption du *Projet de loi 155* le 18 avril 2018 et sanctionné le 19 avril 2018 qui prévoit une modification concernant « les règles d'après-mandat »;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux portant le numéro 487-2012 fut adopté le 07<sup>e</sup> jour du mois d'août 2012;



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement numéro 555-2016 aux fins de modifier le Règlement numéro 487-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux fut adopté le 06<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2016 afin d'ajouter la Règle 8 à l'annexe A « Activité de financement politique »;

**ATTENDU QU'**il est requis de modifier le règlement numéro 487-2012 de façon à ajouter la Règle 9 à l'annexe A « Après-mandat »;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation du projet de règlement en date du 06 novembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Gesa Wehmeyer-Laplante**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent projet de règlement portant le numéro 585-2018 est adopté et que ce conseil décrète ce qui suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 585-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 585-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 585-2018 aux fins de modifier le Règlement numéro 487-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le but de ce règlement est d'ajouter la règle 9 à l'annexe A « Après-mandat ».

## CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

291-2018

### COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### CENTRE CULTUREL

#### SALAIRES D'OCTOBRE 2018

SALAIRES BRUTS DU 30 SEPTEMBRE AU 27 OCTOBRE 2018	ADMINISTRATION (DIRECTION)	4 510.20
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	12 397.33
	AVANTAGES SOCIAUX	2 822.91
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>19 730.44</b>

#### INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) D'OCTOBRE 2018

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>19 730.44</b>

#### COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2018 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	120.94	
551388000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	120.94	REMISE SEPTEMBRE 2018
LES ENTREPRISES D. AUBIN ET FILS	124.70	
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	124.70	PELOUSES 2018 5/5

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018

<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>4 320.39</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	280.24	REMISE SEPTEMBRE 2018
5513820000	RQAP A PAYER	222.32	REMISE SEPTEMBRE 2018
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 660.99	REMISE SEPTEMBRE 2018
5513850000	R.R.Q. A PAYER	1 691.44	REMISE SEPTEMBRE 2018
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	60.00	REMISE SEPTEMBRE 2018
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	405.40	REMISE SEPTEMBRE 2018
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>		<b>532.93</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	19.33	MANCHON, PINCEAU & NETTOYANT
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	28.72	BOYAU ARROSAGE 50"
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	30.31	RONDELLE BOYAU & PISTOLET
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	21.53	PEINTURE GLACE
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	22.16	VADROUILLE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	361.46	VINYL & MOULURES (PLAFOND DOUCHE)
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	41.39	PISTOLET
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	-26.42	CRÉDIT ROUES ACIER
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	34.45	ROUES ACIER POUR DIABLE
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>1 850.65</b>	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	527.56	REMISE SEPTEMBRE 2018
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	60.00	REMISE SEPTEMBRE 2018
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 263.09	REMISE SEPTEMBRE 2018
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>358.68</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	358.68	SERVICE OCTOBRE 2018
<b>TOTAL :</b>		<b>7 308.29</b>	

## COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2018

<u>Nom</u>	<u># Grand-livre</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Référence</u>
<b>AIGUISAGE ROUSSEAU</b>			<b>95.37</b>	
270165525		ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	95.37	AIGUISAGE LAMES SURFACEUSE
<b>ALEX COULOMBE LTEE</b>			<b>513.60</b>	
270180610		ACHATS - RESTAURANT	513.60	ACHATS RESTAURANT
<b>ANGELO ARSENAULT</b>			<b>321.87</b>	
270180610		ACHATS - RESTAURANT	321.87	ACHATS RESTAURANT
<b>BRASSERIE MOLSON O'KEEFE</b>			<b>2 881.92</b>	
270181610		ACHATS - BAR	-1 691.29	CRÉDIT ACHATS BAR
270181610		ACHATS - BAR	4 573.21	ACHATS BAR
<b>BUROPLUS ST-EX</b>			<b>21.60</b>	
270180665		BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	21.60	CALCULATRICE RESTAURANT
<b>CITRON HYGIÈNE</b>			<b>178.69</b>	
270160522		ENTR. & REPARATION- BATIMENT	144.20	SERVICE OCTOBRE 2018
270160522		ENTR. & REPARATION- BATIMENT	34.49	AJUSTEMENT SERVICE DE SEPTEMBRE 2018
<b>DALLAIRE MÉDICAL INC.</b>			<b>370.23</b>	
270148675		BIENS NON DURABLE - MEDICAMENT	370.23	CHANGEMENT ÉLECTRODE & BATTERIE SUR LE DÉFIBRILLATEUR
<b>EQUIPEMENT D'INCENDIE RIVE-SUD</b>			<b>234.54</b>	
270161526		ENT.-EQUIP. SECUR. & INCENDIE	234.54	INSPECTION EXTINCTEUR RESTAURANT
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>			<b>474.45</b>	
270180610		ACHATS - RESTAURANT	94.89	ACHATS RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	126.52	ACHATS RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	126.52	ACHATS RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	126.52	ACHATS RESTAURANT
<b>GFS QUÉBEC INC.</b>			<b>1 850.49</b>	
270180610		ACHATS - RESTAURANT	823.79	ACHATS RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	864.30	ACHATS RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	162.40	ACHATS RESTAURANT
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>			<b>775.07</b>	
270165526		ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	94.28	RACCORDEMENT D'UNE FRITEUSE
270160522		ENTR. & REPARATION- BATIMENT	680.79	VÉRIFIER FUSIBLE SUITE À INCENDIE TROUBLE ÉLECTRIQUE HOTTE DE POÊLE
<b>HYDRO-QUEBEC</b>			<b>15 018.19</b>	
270180681		ELECTRICITE - ARENA 748754	15 018.19	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-OCTOBRE 2018
<b>IMPÉRIAL SNACKING &amp; ÉQUIPEMENT</b>			<b>592.35</b>	
270180610		ACHATS - RESTAURANT	592.35	ACHATS RESTAURANT
<b>INTERFAS EN FIDUCIE</b>			<b>851.53</b>	
5513870000		ASS. COLLECTIVE A PAYER	851.53	POLICE NO 48842 OCTOBRE 2018
<b>JOSIANNE TARDIF</b>			<b>408.23</b>	
270180610		ACHATS - RESTAURANT	408.23	ACHATS RESTAURANT
<b>KORVETTE</b>			<b>2.30</b>	
270180640		PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	2.30	EMBALLAGE MONNAIE
<b>MAISON RONDEAU</b>			<b>3 832.12</b>	
2308600725		IMM- MACH. OUTIL, EQUIP. ARENA	3 832.12	FRITEUSE RESTAURANT
<b>MELIOR MEDIA</b>			<b>843.91</b>	
270125341		PUBLICITE, INFOR.,REVUES, JOUR	843.91	PUBLICITÉ OFFRE D'EMPLOI
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>			<b>232.48</b>	
270165526		ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	232.48	RÉPARATION FRITEUSE & VALVE MACHINE À CAFÉ
<b>PPG REVÊTEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA IN</b>			<b>222.36</b>	
270160522		ENTR. & REPARATION- BATIMENT	222.36	PEINTURE
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>			<b>967.91</b>	
270180660		PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	967.91	PRODUITS ENTRETIEN RESTAURANT
<b>SHAW DIRECT</b>			<b>75.43</b>	
270125339		CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	75.43	FRAIS DU 19 SEPTEMBRE AU 11 NOVEMBRE 2018
<b>SISCOM INC.</b>			<b>614.80</b>	
270160526		ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	614.80	MIXEUR POUR LA MUSIQUE INSTALLÉE AU CHRONO
<b>STE-CROIX SPORTS INC.</b>			<b>126.47</b>	
270167526		ENTR.&RÉP.-ÉQUIP.MAGASIN SPORT	126.47	MEULE POUR AFFUTEUSE DE PATIN
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>			<b>183.94</b>	
270180610		ACHATS - RESTAURANT	5.00	ACHATS RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	14.96	ACHATS RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	3.74	ACHATS RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	106.28	ACHATS RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	12.75	ACHATS RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	41.21	ACHATS RESTAURANT
<b>SYSTEMES DE SÉCURITÉ CONCEPT</b>			<b>2 262.37</b>	
270140411		SERVICES PROF INGENIEUR AUTRES	1 862.26	MISE À JOUR SYSTÈME D'ALARME
270145451		LOCATION SYSTEME D'ALARME	400.11	FRAIS DE RACCORDEMENT CENTRALE DE SURVEILLANCE
<b>TECHNO DISTRIBUTRICE INC.</b>			<b>150.90</b>	
270165526		ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	150.90	RÉPARATION DISTRIBUTRICE
<b>TELUS MOBILITÉ</b>			<b>58.02</b>	
270125331		TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE OCTOBRE 2018
<b>TOTAL :</b>			<b>34 161.14</b>	

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

292-2018

**ENGAGEMENT DE M. RAYMOND NEAULT, SALARIÉ DE MAINTENANCE TEMPORAIRE**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'engager M. Raymond Neault de Lotbinière pour agir à titre d'homme de maintenance temporaire.

Début de l'emploi : 19 octobre 2018

Rémunération : Échelon 2

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

293-2018

**ENGAGEMENT DE M. CHARLES-WILLIAM CÔTÉ, SALARIÉ DE MAINTENANCE TEMPORAIRE**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'engager M. Charles-William Côté de Sainte-Croix pour agir à titre d'homme de maintenance temporaire.

Début de l'emploi : 07 novembre 2018

Rémunération : Échelon 2

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

294-2018

**POSTE PRÉPOSÉ DE MAINTENANCE EN LOISIRS ET VOIRIE ATTRIBUTION À M. GUY LAROCHE**

**ATTENDU** la résolution numéro 263-2018;

**ATTENDU** la lettre de M. Guy Laroche datée du 22 octobre 2018 concernant une demande à l'effet de retourner à son ancien poste « préposé de maintenance en loisirs et voirie » en vertu de l'article 15.09 de la convention collective en vigueur;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'attribuer le poste à M. Guy Laroche pour agir à titre de préposé de maintenance en loisirs et voirie à temps régulier complet de 40 heures par semaine du mardi au samedi en soirée.

Début de l'emploi : 07 novembre 2018

Rémunération : Échelon 5

Que ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues au poste de préposé de maintenance en loisirs et voirie.

295-2018

**ABOLITION DU POSTE DE PRÉPOSÉ(E) MAINTENANCE ARÉNA ET LOISIRS**

**ATTENDU** la résolution numéro 262-2018;

**ATTENDU QU'**il est requis d'abolir le poste nouvellement créé « préposé(e) maintenance aréna et loisirs » en raison des besoins des services;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'abolir le poste de préposé(e) maintenance en loisirs et voirie au centre culturel et sportif à compter des présentes.

296-2018

**CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE DE PRÉPOSÉ(E) MAINTENANCE ARÉNA**

**ATTENDU** la résolution numéro 295-2018;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge nécessaire de créer un nouveau poste correspondant aux besoins du centre culturel et sportif;

**ATTENDU QUE** ce nouveau poste sera pour un salarié(e) régulier(e) à temps complet saison automne-hiver généralement huit mois pour le centre culturel;

### DESCRIPTION :

**Aréna en saison :** salarié(e) régulier(e) à temps complet saison automne-hiver généralement huit mois, quarante (40) heures par semaine, du lundi au vendredi de 08 : 00 à 17 : 00 heures.

### **DESCRIPTION DE TÂCHES**

**Titre:** PRÉPOSÉ(E) MAINTENANCE ARÉNA  
**Service:** Centre sportif et culturel de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

**Représentant de l'employeur:** La direction des loisirs

### DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous l'autorité de la direction des loisirs voit à l'opération, à l'entretien préventif et à la réparation des équipements et installations ainsi qu'à l'entretien des bâtiments du centre culturel et sportif (aréna).

### TÂCHES ARÉNA :

- 1) Ouvrir et fermer le centre sportif et culturel lors d'activités, sauf exception.
- 2) Recevoir et servir la clientèle pour la location de la patinoire, le service aux chambres des joueurs (vente de bières, balancer les inventaires, contrôler les argents recueillis selon les instructions de son superviseur, etc.).
- 3) Effectuer l'entretien ménager général intérieur, veiller à garder tous les lieux propres, vider les poubelles et entretenir les salles de bain, etc.
- 4) Veiller au bon fonctionnement des installations de chauffage, d'éclairage, de ventilation, etc., et au besoin, réparer les troubles mineurs ne nécessitant pas l'intervention de personnel qualifié (exemple: remplacement d'ampoules, fusibles, etc.).
- 5) Effectuer l'entretien général extérieur, garder en tout temps les lieux propres, les aires de stationnement et les escaliers de secours (y incluant le déblaiement de la neige), etc.
- 6) Nettoyer le seuil des portes pour le passage de la surfaceuse, opérer la surfaceuse et l'appareil à déglacer, nettoyer les bordures de bandes avec l'équipement requis, arroser la patinoire au besoin, etc.
- 7) À la fermeture de l'aréna, vérifier toutes les pièces de l'aréna, les sorties de secours et mettre le système d'alarme.
- 8) Accomplir toutes autres tâches reliées à sa fonction sur demande du superviseur de l'Employeur.

### **Exigences :**

- 
- > Autonomie, très grande disponibilité, bonne condition physique vu la nature du travail, bonne dextérité manuelle, débrouillardise, honnêteté, discrétion, ayant de l'entregent sont les exigences essentielles pour remplir ce poste polyvalent.
  - > Avoir terminé et réussi ses études secondaires; à défaut, toute expérience jugée pertinente pourra être considérée.
    - > Permis de conduire de classe 5.
  - > Carte de compétence sur les chantiers de construction (SST) ou être disposé à suivre la formation requise.
  - > Carte de compétence pour les travaux en espace clos ou être disposé à suivre la formation requise.
  - > Bonne connaissance des systèmes de mesures métriques et impériales.

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

### **Salaire et conditions de travail :**

---

>Selon les dispositions de la convention collective en vigueur, et la grille salariale des préposés(es) de maintenance.

Les candidats(es) peuvent être soumis(es) à des tests de qualifications.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de créer ledit poste à compter des présentes et de procéder à l'affichage requis.

### **MODIFICATION ET CONVERSION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU GAZ R-22 AU GAZ R-513A**

297-2018

### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 13 (NORDA STELO INC.)**

**ATTENDU** les résolutions numéros 068-2015, 148-2015, 166-2016 et 226-2017;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de payer à Norda Stelo inc., la somme de 6 121,52 \$ relativement à la surveillance des travaux concernant le projet de modification et conversion du système de réfrigération du gaz R-22 au gaz R-513A, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 0241639 datée du 10 octobre 2018.

### **SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX**

### **AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE**

298-2018

### **MANDAT PLANS ET DEVIS (MONIQUE BRUNET, ARCHITECTE)**

**ATTENDU** l'offre de service de Monique Brunet, architecte, datée du 16 octobre 2018 afin de préparer les plans et devis concernant les travaux d'agrandissement de la caserne incendie pour un montant de 12 000,00 \$, en sus des taxes;

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater Monique Brunet, architecte, à procéder à la préparation desdits plans et devis selon l'offre présentée.

### **FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

299-2018

### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix prévoit la formation de 3 pompiers pour le Programme Pompier I et ou de 0 pompier pour le Programme Pompier II au cours de la

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme;

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

### **VOIRIE**

#### **RÉFECTION RUE LEGENDRE (SECTION DES SAULES)**

300-2018

#### **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES (AJOUT DE MANDAT)**

**ATTENDU** la résolution numéro 067-2018;

**ATTENDU** l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 03 octobre 2018 pour l'ajout de la réfection des conduites au mandat de préparation des plans et devis et la surveillance du projet de réfection de la rue Legendre (section des Saules) pour un montant de 3 513 \$, en sus des taxes;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder au mandat supplémentaire qui est complémentaire au mandat initial selon l'offre présentée.

301-2018

#### **MANDAT ET MISE À JOUR PLAN D'INTERVENTION (SNC-LAVALIN INC.)**

**ATTENDU** l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 04 octobre 2018 pour la mise à jour du plan d'intervention relativement au projet de réfection de la rue Legendre (section des Saules) pour un montant de 3 750 \$, en sus des taxes;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à la mise à jour du plan d'intervention selon l'offre présentée.

### **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

302-2018

#### **CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

2019

- Les Entreprises D.Aubin et Fils inc. 12 974,02 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'accepter l'offre de service reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à Les Entreprises D.Aubin et Fils inc. pour le prix de 12 974,02 \$, incluant toutes taxes, pour l'année 2019.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

### **NOMS DE RUES PERSONNALISÉS**

303-2018

#### **ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT (PHASE 2)**

**ATTENDU** la résolution numéro 136-2017;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter les travaux de la phase 2 concernant l'installation des nouveaux noms de rues personnalisés selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 33 093,71 \$ à Signalisation Lévis inc., telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 74344 datée du 28 septembre 2018 selon l'offre présentée.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **MANDAT EXPERTISE HYDROGÉOLOGIQUE**

304-2018

#### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 3 (ARRAKIS CONSULTANTS INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 107-2017;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à Arrakis Consultants inc., la somme de 1 864,51 \$ concernant l'expertise hydrogéologique (2<sup>ème</sup> étape des travaux), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 3621 datée du 30 septembre 2018.

#### **SITE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

305-2018

#### **SOUMISSION(S) – FORAGE ET AMÉNAGEMENT DE PUIITS D'OBSERVATION**

Une (1) soumission reçue :

➤ Samson & Frères inc. 59 999,70 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à Samson & Frères inc. pour un montant de 59 999,70 \$, taxes incluses, pour le forage et l'aménagement de puits d'observation au site de traitement de l'eau potable selon la soumission présentée.

#### **STATION DE POMPAGE RUE LAFLEUR**

306-2018

#### **SOUMISSION(S) – TRAVAUX D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE POMPAGE**

Deux (2) soumissions reçues :

➤ Allen Entrepreneur Général inc. 73 584,00 \$  
➤ Groupe Promex inc. 85 564,40 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Allen Entrepreneur Général inc. pour un montant de 73 584,00 \$, taxes incluses, pour les travaux d'augmentation de la capacité de pompage de la station rue Lafleur selon la soumission présentée.

307-2018

#### **MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'OPTIMISATION (WSP CANADA INC.)**

**ATTENDU** l'offre de service de la firme WSP Canada inc. datée du 21 septembre 2018 pour la surveillance des travaux relativement au projet d'optimisation de la station de pompage rue Lafleur pour un montant forfaitaire de 6 400 \$, en sus des taxes;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de mandater la firme WSP Canada inc. à procéder au mandat de surveillance des travaux selon l'offre présentée.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018

### PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DES EAUX USÉES

308-2018

#### ENGAGEMENT MUNICIPAL POUR LA RÉALISATION DE MESURES COMPENSATOIRES

**ATTENDU** la résolution numéro 261-2014 concernant l'engagement pour la réalisation d'un plan de gestion des débordements du réseau d'égout sanitaire municipal;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande à la municipalité de s'engager par résolution à réaliser les mesures compensatoires prévues dans le plan de gestion des débordements à l'intérieur d'un délai maximal de cinq ans après son approbation par le Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité entend réaliser les mesures compensatoires prévues dans le délai demandé si elle est supportée par des appuis financiers gouvernementaux (accès à des programmes de subvention) et selon le délai de réception des autorisations gouvernementales requises;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de confirmer l'engagement municipal à réaliser les mesures compensatoires prévues au plan de gestion des débordements de la municipalité de Sainte-Croix si la municipalité est supportée par des appuis financiers gouvernementaux

### AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

#### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2018

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 10 octobre 2018.

309-2018

#### PROPOSITION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT INTITULÉ PLAN D'URBANISME N° 387-2007 (AGRANDISSEMENT DE L'AIRE D'AFECTATION M-1 À MÊME L'AIRE D'AFECTATION RB-1)

**ATTENDU** la proposition du comité consultatif d'urbanisme d'apporter la modification suivante au Règlement intitulé Plan d'urbanisme n° 387-2007 :

- Agrandissement de l'aire d'affectation M-1 à même l'aire d'affectation RB-1

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter la modification demandée, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

310-2018

#### PROPOSITION DE MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 08-CH À MÊME LA ZONE 12-H ET AUTORISATION D'ENTREPOSAGE DE TYPE C DANS LA ZONE 06-P)

**ATTENDU** la proposition du comité consultatif d'urbanisme d'apporter les modifications suivantes au Règlement de zonage n° 389-2007 :

- Agrandissement de la zone 08-CH à même la zone 12-H
- Autorisation d'entreposage de type C dans la zone 06-P

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les modifications demandées, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

#### SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 587-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES EN COUR AVANT)

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE



## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 587-2018. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

311-2018

### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement en ajoutant l'article 9.1.1 dans le chapitre IX : Normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours de façon à autoriser, sous conditions, l'implantation de certains bâtiments complémentaires en cour avant des terrains de forte pente à l'extérieur du périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le deuxième jour du mois d'octobre 2018, le projet de règlement numéro 587-2018 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le sixième jour de novembre 2018 sur le projet de règlement numéro 587-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 587-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le second projet de règlement numéro 587-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le second projet de règlement numéro 587-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 587-2018.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À :**

- Ajouter l'article 9.1.1 nommé « cour avant d'un terrain de forte pente situé dans une zone à l'extérieur du périmètre urbain » dans le chapitre IX : Normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours

**RÈGLEMENT N°588-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME N°387-2007 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE M-2 À MÊME LA ZONE RA-6)**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 588-2018. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

312-2018

### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à agrandir la grande affectation M-2 à même la grande affectation RA-6;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le deuxième jour du mois d'octobre 2018, le projet de règlement numéro 588-2018 qui ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le deuxième jour d'octobre 2018 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le sixième jour du mois de novembre 2018 sur le projet de règlement numéro 588-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Guy Boucher**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 588-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV :**

**QUE** le règlement numéro 588-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 588-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N°589-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°389-2007 (MODIFICATIONS ZONES 13-CH, 17-H, 21-H, 14-I, 02REC ET 21-H AINSI QUE L'USAGE AIRE DE STATIONNEMENT À LA ZONE 13-CH)**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 589-2018. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

313-2018

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement en agrandissant la zone 13-CH à même la zone 17-H, en agrandissant la zone 21-H à même la zone 14-I, en agrandissant la zone 02-REC à même la zone 21-H et en interdisant spécifiquement l'usage « aire de stationnement » dans la zone 13-CH;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le deuxième jour du mois d'octobre 2018, le projet de règlement numéro 589-2018 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le sixième jour de novembre 2018 sur le projet de règlement numéro 589-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Jean Lecours**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 589-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVIT :**

**QUE** le second projet de règlement numéro 589-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le second projet de règlement numéro 589-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 589-2018.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À :**

- Agrandir la zone 13-CH à même la zone 17-H;
- Agrandir la zone 21-H à même la zone 14-I;
- Agrandir la zone 02-REC à même la zone 21-H;
- Interdire spécifiquement l'usage « aire de stationnement » dans la zone 13-CH.

### **RÈGLEMENT N° 590-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (DÉFINITION DE RUE PRIVÉE)**

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 590-2018. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

314-2018

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement en modifiant la définition d'une rue privée de façon à reconnaître la présence de nombreuses rues privées correspondant à des servitudes de passage apparaissant dans des actes notariés;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le deuxième jour du mois d'octobre, le projet de règlement numéro 590-2018 qui ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le deuxième jour du mois d'octobre 2018 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le sixième jour de novembre 2018 sur le projet de règlement numéro 590-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Gesa Wehmeyer-Laplante**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 590-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVANT :

**QUE** le règlement numéro 590-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 590-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **RÈGLEMENT N° 591-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 390-2007 (AJOUT DE L'ARTICLE 3.2 RUE PRIVÉE)**

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 591-2018. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

315-2018

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de lotissement portant le numéro 390-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 390-2007 de façon à ajouter l'article 3.2 « Assouplissement des normes » dans le chapitre III : Dispositions relatives aux rues, sentiers de piétons, voies d'accès et îlots;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le deuxième jour du mois d'octobre, le projet de règlement numéro 591-2018 qui ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le deuxième jour d'octobre 2018 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le sixième jour de novembre 2018 sur le projet de règlement numéro 591-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 591-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVANT :

**QUE** le règlement numéro 591-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 591-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 592-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (FOYER EXTÉRIEUR)**

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 592-2018. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

316-2018

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement en modifiant l'article 7.2.8 nommé « Normes d'implantation particulières lorsque la construction complémentaire est un foyer extérieur »;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le deuxième jour du mois d'octobre 2018, le projet de règlement numéro 592-2018 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le sixième jour de novembre 2018 sur le projet de règlement numéro 592-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 592-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le second projet de règlement numéro 592-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le second projet de règlement numéro 592-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 592-2018.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 7.2.8 NOMMÉ « NORMES D'IMPLANTATION PARTICULIÈRES LORSQUE LA CONSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE EST UN FOYER EXTÉRIEUR »**

**PROJET DE RÈGLEMENT N°593-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°389-2007 (ENTREPOSAGE DE TYPE C)**

317-2018

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à autoriser l'entreposage de type C dans la zone 06-P;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Gesa Wehmeyer-Laplante**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 593-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV : :

**QUE** le projet de règlement numéro 593-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 593-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **PROJET DE RÈGLEMENT N°594-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT INTITULÉ PLAN D'URBANISME N°387-2007 (AGRANDIR LA GRANDE AFFECTATION M-1 À MÊME LA GRANDE AFFECTATION RB-1)**

318-2018

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à agrandir la grande affectation M-1 à même la grande affectation RB-1;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 594-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV : :

**QUE** le projet de règlement numéro 594-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 594-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 594-2018.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À AGRANDIR LA GRANDE AFFECTATION M-1 À MÊME LA GRANDE AFFECTATION RB-1**

### **PROJET DE RÈGLEMENT N°595-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°389-2007 (AGRANDIR LA ZONE 08-CH À MÊME LA ZONE 12-H)**

319-2018

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement modifiant le plan d'urbanisme portant le numéro 594-2005, fut adopté le 6<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan d'urbanisme modifié;

**ATTENDU QUE** le conseil peut adopter simultanément un règlement modifiant le plan d'urbanisme et tout règlement de concordance;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier le Règlement de zonage numéro 389-2007 afin d'assurer sa concordance avec le plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 595-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 595-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 595-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 595-2018.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE 08-CH À MÊME LA ZONE 12-H**

### **LOISIRS ET CULTURE**

320-2018

#### **ENGAGEMENT DE MME MYLÈNE BEAULIEU, ASSISTANTE TEMPORAIRE AU PRÉPOSÉ DES ACTIVITÉS DE LA POLYVALENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Croix offre des activités pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'engager Mme Mylène Beaulieu de Sainte-Croix pour agir à titre d'assistante temporaire au préposé des activités pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May.

Début de l'emploi : 29 septembre 2018

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

321-2018

#### **ENGAGEMENT DE M. MICHAËL DEMERS, ASSISTANT TEMPORAIRE AU PRÉPOSÉ DES ACTIVITÉS DE LA POLYVALENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Croix offre des activités pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'engager M. Michaël Demers de Sainte-Croix pour agir à titre d'assistant temporaire au préposé des activités pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May.

Début de l'emploi : 01 octobre 2018

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

### TERRAIN DE BALLE

322-2018

#### SOUSSION(S) – ABRI D'ANNONCEUR

Une (1) soumission reçue :

➤ Pépé Rénovations 2013 inc. 8 746,61 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à Pépé Rénovations 2013 inc. pour un montant de 8 746,61 \$, taxes incluses, pour la construction d'un abri d'annonceur au terrain de balle selon la soumission présentée.

### COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

323-2018

#### RAPPORT FINAL DU COMITÉ

Dépôt par le comité organisateur du rapport final des activités de la Fête nationale du Québec pour la journée du 23 juin 2018.

#### COMITÉ ORGANISATEUR

Recettes :	5 550,00 \$
Dépenses :	12 364,67 \$
Déficit :	6 814,67 \$

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter le rapport final tel que présenté et le déficit réel de 6 814,67 \$ du comité organisateur.

**QUE** le déficit réel au montant de 6 886,07 \$ additionné des frais administratifs globaux de 71,40 \$ soit déduit aux avances de fonds cumulés au montant de 6 953,56 \$.

**QUE** les avances de fonds cumulés nettes au montant total de 67,49 \$ servent de fonds de roulement pour les fins spécifiques d'une éventuelle activité en 2019.

**D'**adresser de sincères remerciements et félicitations au comité organisateur ainsi qu'à tous les bénévoles ayant œuvré à cette activité.

### PARC JEAN-GUY-FOURNIER

324-2018

#### TARIFICATION DES ÉQUIPEMENTS - MODIFICATION

##### **GRILLES TARIFAIRES :**

Les taxes s'appliquent en sus aux tarifs indiqués.

Terrains de soccer :	
	Journée
Terrain de soccer A (soccer à 7)	50,00 \$
Terrain de soccer B (soccer à 4)	
Terrain de soccer D (pratique soccer à 11)	
Terrain de soccer C (soccer à 11)	Réservé aux ligues de compétitions



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018

Pavillon de services et abri :	
Heure :	35,00 \$ (ménage inclus)
½ journée : 5 heures	100,00 \$ (ménage inclus)
Journée : ±8h à ±2h	150,00 \$ (ménage inclus)
Fin de semaine : Vendredi : 16h à ±2h Samedi : Journée Dimanche : ±8h à 20h	300,00 \$ (ménage inclus)
Ménage (coût minimum 1 heure) :	25,50 \$ / heure
Commodités	
- Saison estivale : Accès à tous les terrains extérieurs (terrains de balle, de pétanque, de soccer, les jeux d'eau, le parc pour enfant et le circuit fitness)	
- Saison hivernale : Accès à la glissade et à la patinoire extérieure	
Services	
- Une cuisinette (four, réfrigérateur et micro-onde)	
- Deux aires de salles de bain intérieures	
- Deux aires de salle de bain extérieures	
- Tables et chaises	

Les grilles tarifaires ne s'appliquent pas aux activités liées à un calendrier de compétitions officielles sanctionnées par une ligue locale ou régionale (soccer, balle, frisbee, etc.).

Elles s'appliquent pour toute demande de location par une personne, un groupe, une association, etc. (à l'exception du tournoi de balle donnée de Sainte-Croix).

La municipalité se réserve en tout temps la possibilité de refuser toute location dont les activités prévues présenteraient des risques pour l'intégrité des terrains.

En tout temps, le locataire aura la responsabilité d'assumer toute détérioration des terrains loués, des bâtiments, de tous bris intérieurs, bris extérieurs et de les remettre dans l'état initial.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés.

### **VARIA**

#### **COMITÉ FAMILLES-MADA DE SAINTE-CROIX**

#### **DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL**

Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière du procès-verbal du comité Familles-MADA de Sainte-Croix tel que présenté, soit :

- 11 avril 2018

#### **CARREFOUR DES PERSONNES AÎNÉES DE LOTBINIÈRE**

325-2018

#### **DEMANDE D'AUTORISATION**

**ATTENDU QUE** le Carrefour des personnes âgées de Lotbinière (CPAL) est un organisme à but non lucratif qui offre depuis plus de 40 ans la possibilité aux aînés du territoire de Lotbinière de se rendre à leurs rendez-vous médicaux grâce à des bénévoles transporteurs;

**ATTENDU QUE** le CPAL sollicite la municipalité pour l'accès gratuit à un local afin de permettre à ses aînés de profiter du Programme P.I.A. spécialement conçu pour eux par l'AQDR Lévis-Rive-Sud;

**ATTENDU QUE** ce programme offre des sessions d'information couvrant les aspects importants à considérer lorsque vient le temps, pour un aîné, de choisir un nouveau milieu de vie ou encore d'améliorer les conditions de vie dans celui qu'il occupe déjà;

**ATTENDU QUE** le CPAL souhaite utiliser un local gratuitement pour tenir ces sessions les jeudis 8, 15 et 22 novembre 2018 de 8.30 à 12.00 heures;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation d'un local pour la tenue de ces sessions.

### **MRC DE LOTBINIÈRE**

326-2018

#### **SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU** les résultats du sondage de juin 2018 qui confirment l'intérêt des municipalités de la MRC de Lotbinière à participer à un projet de mise en commun des efforts pour l'élaboration des plans de mesure d'urgence en sécurité civile;

**ATTENDU** la résolution 185-06-2018 du comité administratif de la MRC de Lotbinière tenu le 28 juin 2018 et la résolution 204-07-2018 du conseil de la MRC de Lotbinière tenu le 11 juillet 2018 qui mandate Monsieur Claude Bergeron pour la préparation des prévisions budgétaires et la demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet de mise en commun des plans de mesure de mesures d'urgence en sécurité civile, conformément aux résultats du sondage;

**ATTENDU** l'avis favorable du comité administratif tenu le 27 septembre 2018 pour le projet de mise en commun et le support pour la demande d'aide financière proposé par la MRC pour chacune des municipalités locales;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec conformément au projet de mise en commun et au support pour la demande d'aide financière proposé par la MRC de Lotbinière au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

**QUE** la municipalité autorise France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

327-2018

#### **SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU** les résultats du sondage de juin 2018 qui confirment l'intérêt des municipalités de la MRC de Lotbinière à participer à un projet de mise en commun des efforts pour l'élaboration des plans de mesure d'urgence en sécurité civile;

**ATTENDU** la résolution 185-06-2018 du comité administratif de la MRC de Lotbinière tenu le 28 juin 2018 et la résolution 204-07-2018 du conseil de la MRC de Lotbinière tenu le 11 juillet 2018 qui mandate Monsieur Claude Bergeron pour la préparation des prévisions budgétaires et la demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet de mise en commun des plans de mesure de mesures d'urgence en sécurité civile, conformément aux résultats du sondage;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

**ATTENDU** l'avis favorable du comité administratif tenu le 27 septembre 2018 pour le projet de mise en commun et le support pour la demande d'aide financière proposé par la MRC pour chacune des municipalités locales;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**IL** est proposé par Guy Boucher appuyé par Jean Lecours et résolu unanimement que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec conformément au projet de mise en commun et au support pour la demande d'aide financière proposé par la MRC de Lotbinière au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

**QUE** la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales citées en annexe du procès-verbal pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

**QUE** la municipalité autorise France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

---

Madame Carmen Demers se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 15 heures en raison d'intérêts au prochain sujet.

---

## **TROUPE DE THÉÂTRE DE LOTBINIÈRE**

328-2018

### **DEMANDE D'AUTORISATION**

**ATTENDU QUE** la Troupe de Théâtre de Lotbinière inc. est un organisme à but non lucratif;

**ATTENDU QUE** la Troupe de Théâtre est à la recherche de locaux pour son projet de Festithéâtre prévu les 9, 10 et 11 août 2019;

**ATTENDU QUE** le Troupe souhaite utiliser la salle Robert-Daigle gratuitement les 9 et 10 août 2019 et le pavillon de services le 11 août 2019 pour une journée pique-nique familial;

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de ces locaux pour la tenue du Festithéâtre.

---

Madame Carmen Demers revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 16 heures.

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

- Information concernant le centre culturel et sportif de Sainte-Croix.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018**

329-2018

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 17 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

France Dubuc  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.